

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 37 (1957)
Heft: 5

Anhang: [Notre supplément bleu]
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Salut à Lausanne

Sous son double nom, Maximilien Vox (alias Samuel W. Monod) est connu en Suisse comme en France par une variété d'activités qui s'étendent à tout le domaine graphique et artistique. Peintre-graveur, Société du Salon d'automne, lauréat de l'Académie française pour son œuvre d'historien, président de l'Oscar de la publicité, du Prix Nadar, du jury des Expositions du Livre, il est aussi le « premier typographe de France », réalisateur de l'annual Caractère Noël, chancelier de l'École de Lure, et co-fondateur de l'Association Typographique Internationale qui va naître en juin à Lausanne, avec MM. Ch. Peignot, Stanley Morison, G. W. Ovinck, Georges Corbaz, John Dreyfus et Jan Van Krimpen.

La rencontre qui se déroulera en juin sur les bords du Léman marquera une date dans l'évolution du graphisme international, si, comme tout porte à l'espérer, elle atteste, sur le plan des arts et techniques de l'imprimé, l'unité de la culture franco-helvétique.

Nous sommes en effet à l'une de ces périodes de l'Histoire où les différentes formes de la civilisation tendent à se resserrer, à se définir; et, dans l'expression d'un commun idéal spirituel et matériel, la Suisse et la France ont à donner la preuve de la profonde solidarité d'inspiration qui les anime.

Qu'est-ce que l'imprimé, sinon l'incarnation de la Pensée? Montre-moi ce que tu imprimes, pourrait-on dire à chaque nation, je te dirai qui tu es. Dans ce domaine, la République Française et la Confédération Helvétique apportent aux autres peuples la preuve d'efforts sinon identiques — puisque caractéristiquement personnels — mais complémentaires, procédant d'intentions analogues, et visant à diffuser les mêmes valeurs culturelles.

Il nous plaît de le souligner dans ce beau fascicule dû à l'initiative de l'authentique communauté double, du centre vivant qu'est la Chambre de commerce suisse en France.

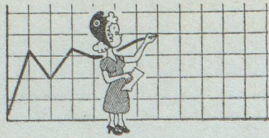
Le groupe de personnalités qui l'anime rend témoignage, en chacun de ses membres, à l'esprit de collaboration fraternelle qui, entre Suisses et Français respirant le même air, travaillant à la même œuvre, abolit, dans la recherche commune d'un perfectionnement continu, les distinctions de frontière et de nationalité.

De nombreux techniciens, artistes, éditeurs, écrivains, « gens de l'imprimé » de toutes sortes, originaires des « Cantons », ont fait de Paris — l'on s'en apercevra ici — une des capitales intellectuelles de la Suisse. Il ne s'agit ni d'étranger, ni de colonie, termes désuets, mais d'intimes affinités.

L'on en trouvera cités ailleurs des exemples qui ne sont nullement limitatifs; dans le champ des relations et amitiés personnelles, qu'il soit permis à l'auteur de ces lignes de nommer notre regretté ami Hans Luginbuhl, fondateur de l'imprimerie Néogravure, qui a tant fait pour l'introduction et le développement de l'héliogravure dans notre pays. Nommons les frères d'armes que furent les artistes François Schmied, Valdo Barbey, Willy Aguet et notre grand Blaise Cendrars. Et, dans l'art graphique, soulignons le précieux apport au rayonnement parisien fourni par les compagnons de labeur quotidien tels que le professeur Pobé de Fribourg, Heiri Steiner de Zurich, Robert Naly de Lausanne, Mazenod de Genève, Adrian Frittiger d'Interlaken.

Et puis, pourquoi ne pas l'avouer? ne s'y mêle-t-il point un brin de cousinage, lorsque l'on est descendant d'aïeux qui mirent très haut l'honneur, dans les siècles passés, de se dire bourgeois de Genève...

Maximilien VOX



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS **Crise des paiements extérieurs.** — S'il y a actuellement un problème qui domine tous les autres, c'est bien celui de la balance des comptes. Les réserves de change, gérées par la Banque de France, s'épuisent rapidement, et si la situation ne s'améliore pas, l'Institut d'émission sera sans doute, dans un proche avenir, obligé d'entamer son encaisse-or, à moins que la France n'obtienne des crédits extérieurs. En attendant, le gouvernement poursuit ses efforts pour réduire la demande intérieure. Après avoir dégagé 250 milliards d'économies budgétaires qui devront être réalisées pendant les huit derniers mois de l'année en cours, il se propose d'imposer aux contribuables 150 milliards de charges fiscales supplémentaires. D'autre part, il n'épargne aucun effort pour sauvegarder la stabilité des prix. En face d'un commencement de fuite devant le franc qui se manifeste notamment par des importations anormalement élevées, le président du Conseil a proclamé l'autre jour avec force que la dévaluation serait en ce moment « un crime et une idiotie ». Le gouvernement s'efforce de créer ainsi les conditions matérielles et psychologiques d'un retournement de la situation. Le succès de son entreprise dépendra dans une large mesure de l'accueil que lui réservera le Parlement.

U. E. P. **Déficit record.** — Les comptes de l'Union européenne de paiements ont fait apparaître, pour le mois d'avril, à la charge de la France un déficit de 108,2 millions de dollars. C'est un chiffre record. En mars dernier le déficit avait été de 93,7 millions. Pour les 4 premiers mois de l'année, le solde débiteur de la France s'est élevé à 360,7 millions de dollars, alors que pendant la période correspondante de 1956 il n'atteignait que 144,3 millions. Pour faire face à cette situation, la France a procédé au quatrième tirage d'un montant de 60 millions de dollars sur le crédit de 262,5 millions de dollars qui lui avait été consenti l'an dernier par le Fonds monétaire international. Ce tirage porte à 220 millions les crédits effectivement utilisés. Le solde disponible s'est réduit ainsi à 42,5 millions de dollars.

COMMERCE EXTÉRIEUR **Accroissement anormal des importations.** Du premier trimestre de 1956 au premier trimestre de 1957, les importations en provenance de l'étranger ont passé de 337 milliards à 471 milliards, soit une augmentation de 134 milliards ou 40%. Cet accroissement dépasse sensiblement celui de la production. Il est dû sans doute aux achats précipités auxquels ont procédé beaucoup d'entreprises, et cela pour diverses raisons : crainte d'une réduction brutale des importations, perspectives plus ou moins fondées d'une dévaluation, hausse de certains prix et celle des frets. En même temps, les importateurs ont eu tendance à se couvrir en devises et les exportateurs à retarder le rapa-

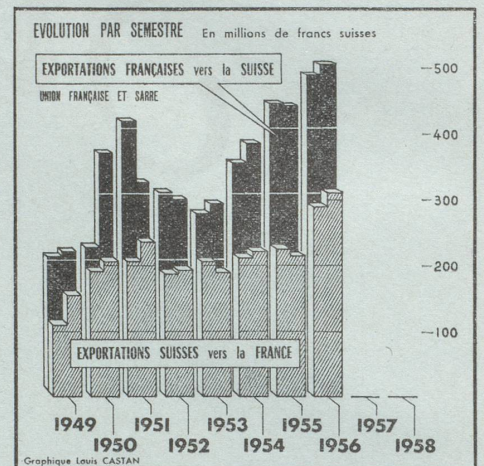
triement de leurs avoirs. Toutes ces causes ont provoqué un gonflement anormal aussi bien du volume des importations que du déficit des comptes à l'U. E. P. C'est pourquoi un retournement de la situation apparaît comme probable dès que les craintes qui ont déterminé ce mouvement seront écartées.

Expansion des exportations. — Un autre fait mérite d'être signalé : les ventes françaises à l'étranger sont en progression. Pendant le premier trimestre de 1957, elles se sont élevées à 304 milliards contre seulement 263 milliards au cours du trimestre correspondant de 1956. L'augmentation ressort donc à 41 milliards ou 13,5%. Néanmoins les échanges avec l'étranger se sont finalement soldés, pour la France, par un déficit de 167 milliards en comparaison avec un solde débiteur de 74 milliards pour le premier trimestre de 1956. Par contre, les échanges avec la zone franc ont laissé à la France un excédent de 41 milliards contre seulement 9 milliards pour le trimestre correspondant de l'année précédente.

Nouveaux progrès. — L'expansion de la production industrielle s'est poursuivie pendant le premier trimestre de 1957 sur un rythme lent, mais continu. Les indices sans le bâtiment (base 100 en 1952) se sont établis pour les mois janvier, février et mars respectivement à 141, 145 et 146. Par rapport aux mois correspondants de l'année précédente, ces indices étaient en augmentation de 9%, 15% et 11%. La crise de Suez et les difficultés de ravitaillement en pétrole qui en découlaient, sont donc restées sans influence sensible sur l'évolution de la production industrielle.

Gaz de Lacq et pétrole du Gabon. — Dans les derniers jours du mois d'avril, les premiers mètres cubes de gaz épuré sortant de l'usine de Lacq ont été envoyés dans le réseau de distribution, marquant ainsi le début de l'exploitation du gisement de gaz de Lacq. Quelques jours plus tard, on fêta au Havre l'arrivée du premier pétrolier, chargé de 18.000 tonnes de brut en provenance du Gabon. Le gaz de Lacq et le pétrole du Gabon constituent deux nouvelles sources d'énergie dont l'importance est appelée à grandir au cours des années à venir. A Lacq, on prévoit, à partir de 1962, 4 milliards de mètres cubes de production annuelle, soit 12% du déficit énergétique actuel de la France. Au Gabon, où les premiers essais de mise en production ont commencé il y a seulement 15 mois, les réserves décelées à ce jour seraient de l'ordre de 5 millions de tonnes; on s'attend, en 1957, à une production de 300.000 tonnes.

GRAPHIQUES DU COM



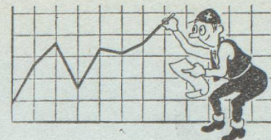
PRODUCTION INDUSTRIELLE

ÉNERGIE

COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours Napoléon	16 mai	3.720	25 avril	3.580	17 mai	3.100
Cours fr. s. marché parallèle.	16 mai	96,75	25 avril	95,50	17 mai	93,25
Ind. valeurs métropolitaines (1949=100)	10 mai	457	25 avril	456	11 mai	371
Ind. prod. ind. (1952=100)	mars	146	février	145	mars	131
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949=100)	février	227	janvier	227	février	210
Ind. prix de gros (1949=100)	avril	143,8	mars	143,6	avril	141,4
Ind. prix consom. familiale (1949=100)	avril	147,1	mars	147,3	avril	147,5
Transports commerc. (mio. t.)	février	17,3	janvier	18,4	février	14,5
Voyageurs (millions)	février	42,7	janvier	48	février	39,3
Ind. vol. import. (1938=100)	mars	195	février	174	mars	177
Ind. vol. export. (1938=100)	mars	217	février	209	mars	221
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio, \$)	mars	-93,7	février	-88	mars	-51,8

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

LE FAIT DU MOIS

Relèvement du taux d'escompte. — La Banque Nationale Suisse a augmenté, avec effet au 15 mai 1957, le taux officiel d'escompte de 1,5 à 2,5 % et le taux officiel des avances sur nantissement de 2,5 à 3,5 %.

Les taux modifiés étaient en vigueur depuis le 27 septembre 1936, soit depuis plus de 20 ans.

De plus, le Conseil Fédéral vient d'examiner la situation économique en Suisse, compte tenu de la pression à laquelle est soumise la capacité de notre économie nationale. Afin de faire

face au danger d'inflation, le Conseil Fédéral a décidé de réduire provisoirement le volume des travaux de constructions de la Confédération en 1957. Les cantons et les communes sont invités à prendre à leur tour des mesures d'urgence dans le même sens.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

La lutte contre l'inflation.

— La Commission fédérale de coordination en matière de politique conjoncturelle a tenu sa première séance. Un programme en

6 points, qui résume les directives qu'il convient d'observer pour freiner au maximum la surexpansion économique, a été adopté. Un comité de travail, composé de 4 représentants des employeurs et de 4 délégués des salariés, a été chargé de mettre sur pied un plan d'application de ces principes.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Resserrement en avril. — En avril 1957, les importations ont atteint 727,2 millions de francs contre 741,8 en mars et 614,6 en avril 1956, alors que les exportations s'élèvent à 527,8 millions de francs contre respectivement 583,8 et 467,3 millions. La balance commerciale pour le mois d'avril présente donc un solde passif de 199,4 millions de francs.

Pour les 4 premiers mois de l'année, les importations se sont élevées à 2919,1 millions de francs contre 2281,3 durant la période correspondante de 1956, et les exportations à 2147,3 contre 1893,1 millions de francs.

FINANCES

Marché des émissions. — Durant le premier trimestre de 1957, et en comparaison avec le trimestre précédent, le nombre des émissions a augmenté de 27 à 33 et leur valeur nominale de 231 à 740 millions de francs. Pareille activité n'a jamais été enregistrée depuis le premier trimestre de 1951.

Les emprunts des collectivités publiques n'ont été que de 133 millions, la Confédération participant pour 80 millions à ce chiffre. Les cantons n'ont pas eu recours à l'emprunt. Les banques ont demandé 400 millions, chiffre le plus élevé depuis qu'existe la statistique des émissions d'emprunts (1923). En particulier, les 2 Centrales de lettre de gages ont émis respectivement 2 emprunts pour 150 et 165 millions de nouveaux

titres. La demande de capitaux des sociétés d'électricité s'est élevée à 164 millions de francs alors que les emprunts industriels n'ont totalisé que 7 millions. Le seul emprunt étranger, de 5 millions de francs, a été lancé par la Banque Hypothécaire du Vorarlberg. A la suite de l'augmentation du taux d'escompte officiel, plusieurs emprunts qui allaient être émis sur le marché suisse ont été remis à plus tard.

Prix des produits agricoles. — Le Conseil Fédéral s'est décidé pour un compromis en ce qui concerne les prix des principaux produits agricoles. D'une part, il a élevé le prix du bétail de boucherie et d'autre part, il a maintenu inchangé le prix du lait. Quant aux prix des autres produits des champs (blé, pommes de terre, betteraves sucrières, colza), le Conseil Fédéral a reporté sa décision jusqu'au moment ou seront connues les perspectives de la récolte.

Il vient d'être constitué un comité de travail qui sera chargé de soumettre au Département de l'Économie Publique des propositions concrètes concernant la diminution des frais de production et la rationalisation dans l'agriculture.

Développement prochain. — M. Petitpierre, Conseiller fédéral, et M. Zipfel, délégué aux questions de l'énergie atomique, ont exposé les buts de la Confédération dans ce domaine. Il ressort de leurs déclarations que la construction, d'ici 1975, des centrales atomiques d'une production annuelle de 6 milliards de kilowatts par heure devient une nécessité car on se demande avec inquiétude si les importations d'énergie électrique, absolument nécessaire pour couvrir les besoins nationaux, pourront être maintenues dans la même proportion que maintenant. M. Zipfel a traité des différentes questions en rapport avec la législation dans le domaine atomique. On prévoit l'établissement d'un institut universitaire et la demande de crédits dépassant 100 millions de francs pour les 2 prochaines années.

D'autre part, le Conseil Fédéral soumet aux Chambres un message et un projet d'article constitutionnel décrétant que la législation touchant l'énergie atomique et la protection contre les radiations est du domaine de la Confédération. Toutefois, il est spécifié que l'utilisation de l'énergie atomique devra rester l'apanage de l'économie privée et que la libre concurrence devra être sauvegardée au maximum.

Apport de l'étranger. — A mi-février 1957, on comptait dans notre pays 236.984 travailleurs étrangers soumis au contrôle, contre 194.534 en février 1956.

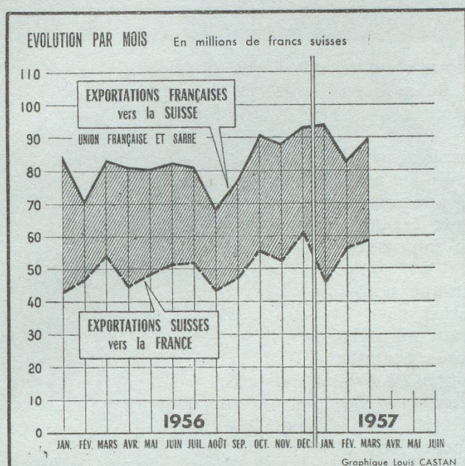
L'augmentation est donc de 21,8 %. Dans toutes les industries, et notamment dans celle des machines et métaux, la demande de main-d'œuvre ne fait que croître.

AGRICULTURE

ÉNERGIE ATOMIQUE

MAIN-D'ŒUVRE


MERCE FRANCO-SUISSE



COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s.	16 mai 34,75	25 avril 34,4	16 mai 32
Cours billet 100 fr. fr.	16 mai 1,03	25 avril 1,04 ^{3/4}	16 mai 1,09 ^{1/2}
Ind. gén. actions.	avril 445	mars 447	avril 452
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	4 ^e trim. 140	3 ^e trim. 137	4 ^e trim. 135
Ind. prix de gros (1939=100)	avril 224,4	mars 222,7	avril 217,2
Ind. prix cons. fam. (1939=100)	avril 176,9	mars 176,3	avril 173,2
Ind. salaires hor. réels (1939=100)	4 ^e trim. 106	3 ^e trim. 105,1	4 ^e trim. 102,2
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.).	février 1,95	janvier 1,92	février 1,54
Voyageurs (millions).	février 17,3	janvier 19,2	février 17,0
Ind. import. (1938=100).	mars 224	février 213	mars 197
Ind. export. (1938=100).	mars 213	février 198	mars 193
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	mars -21,2	février -22,1	mars -9,1

Avant les prochaines vacances, nous avons pensé qu'il serait utile à nos lecteurs de connaître les tolérances des douanes françaises et suisses pour les touristes



SOUVENIRS, PROVISIONS DE VOYAGES ET EFFETS PERSONNELS EXONÉRÉS DES DROITS DE DOUANE A LEUR ENTRÉE EN FRANCE ET EN SUISSE

Les marchandises suivantes sont admises en franchise de tous droits et taxes lorsqu'elles accompagnent des touristes et font l'objet d'une déclaration verbale :

A l'entrée en France :

- 200 cigarettes ou cigarillos ou 50 cigares ou encore 400 grammes de tabac.

Ne bénéficient pas de cette tolérance : les voyageurs âgés de moins de 17 ans, les frontaliers et les personnes franchissant fréquemment la frontière. D'autre part, les femmes ne peuvent bénéficier de la franchise que pour les cigarettes.

- allumettes (tolérance fixée, en principe, à 100 allumettes par personne);
- restes de provisions de voyage sous réserve de leur déclaration préalable et régulière.

Peuvent également être admis en franchise et sans titre de mouvement, les effets personnels et autres objets suivants, importés temporairement :

- bijoux personnels d'or, d'argent ou de platine, dont le poids n'excède pas, en principe, 500 grammes par voyageur, sous réserve qu'ils soient en cours d'usage, qu'ils accompagnent les voyageurs et que leur caractère de bijoux personnels ou de famille ne soit pas mis en doute par le service des douanes;
- vêtements et linge en cours d'usage;
- 2 appareils photographiques de format ou de système différent, avec 12 châssis ou 10 rouleaux de pellicules (jusqu'à nouvel ordre, la tolérance pourra être portée à 20 rouleaux de pellicules destinés à la reproduction en couleur);
- 1 appareil de prises de vue cinématographiques modèle réduit (genre Pathé-Baby ou Ciné-Kodak), ainsi que 10 rouleaux de films (jusqu'à nouvel ordre, la tolérance pourra être portée à 20 rouleaux de films destinés à la reproduction des couleurs);
- 1 instrument de musique portatif;
- 1 phonographe ou gramophone avec 20 disques (les disques microsillons longue durée de 25 à 30 cm. sont comptés pour 5 disques ordinaires);
- 1 machine à écrire;
- 1 bicyclette sans moteur;
- 1 appareil de T. S. F. portatif;
- 1 paire de jumelles;
- 1 machine magnétique à enregistrer le son (dictaphone, magnétophone, etc.) portative et de petite dimension à ruban, fil ou disques, avec 2 rouleaux de ruban ou de fil ou 10 disques;
- 1 voiture d'enfant;
- objets usuels portatifs (fers à repasser, appareils électriques médicaux, articles de toilette, couvertures de voyage, etc.);
- 1 embarcation de plaisance (canoë, kayak, etc.) usagée, d'une longueur inférieure à 5,50 m. y compris les accessoires normaux (pagaies, rames, chariots porteurs, voiles auxiliaires, à l'exception de tous moteurs);
- tentes et autres équipements de camping;
- autres articles de sport (1 paire de skis, 2 raquettes de tennis, 2 armes de chasse avec 50 cartouches);
- chiens et chats.

A l'entrée en Suisse :

- provisions de voyage dans la limite des besoins journaliers;
- 1 bouteille de vin;
- 1/4 de litre de spiritueux;
- 1/4 de litre de parfum ou d'eau de toilette;

- 200 cigarettes ou 50 cigares ou encore 250 grammes de tabac.

Peuvent également bénéficier de la franchise les effets personnels et autres objets usagés suivants, importés temporairement :

- vêtements, y compris le linge de corps;
- objets de toilette ou de parure et autres effets d'usage courant;
- livres;
- articles de sport, tels que : patins, skis, luges, bobsleighs, jumelles, équipement de montagne, matériel de camping usuel, 2 raquettes de tennis;
- 1 bicyclette;
- 1 petit appareil de projection;
- 2 appareils photographiques avec 12 plaques ou 5 rouleaux de films au maximum par appareil;
- 1 caméra d'amateur avec 2 rouleaux de films;
- films photographiques impressionnés, destinés à l'usage privé;
- 2 instruments de musique portatifs;
- 1 machine à écrire portative;
- 1 machine à additionner portative;
- 1 appareil radiophonique portatif;
- 1 gramophone (y compris 20 disques) portatif;
- 1 appareil portatif d'enregistrement et de reproduction du son;
- 1 machine à coudre portative;
- 1 voiture d'enfant;
- armes de chasse (fusils à grenailles et carabines de chasse à 1 ou plusieurs canons à 1 coup), avec 50 cartouches;
- 1 embarcation de plaisance (canoë, kayak, etc.) usagée, sans moteur;
- tous les objets fixés à demeure ou amovibles, constituant l'équipement normal d'une roulotte (linge de lit, de table, de cuisine, objets ménagers, meubles, appareil de radio, frigidaire, etc.), ainsi que les effets d'aménagement pour appartement de vacances (linge de lit, de table, de cuisine, ustensiles de cuisine, etc.), à condition que les objets portent des traces évidentes d'usage et que la quantité corresponde au nombre de personnes, à leur situation sociale et à la durée probable du séjour en Suisse;
- les marchandises privées destinées au transit jusqu'à concurrence d'une valeur totale de 400 francs suisses par personne adulte.

Toutefois, les facilités accordées aux touristes domiciliés en Suisse et rentrant d'un voyage à l'étranger sont limitées à :

- cigarettes : 100 pièces;
- ou
- cigares : 20 pièces;
- ou
- tabac pour la pipe : 100 grammes;
- denrées alimentaires : les besoins d'une journée;
- autres marchandises dont la valeur globale de vente au détail sur le marché étranger ne dépasse pas 100 francs suisses.

Les marchandises importées par les voyageurs doivent, en principe, être payées par la voie du clearing. Ne sont pas touchées par cette obligation les personnes domiciliées en Suisse, rentrant d'un voyage à l'étranger, important des marchandises destinées à leur usage privé ou à être données comme cadeaux et dont la valeur totale ne dépasse pas 500 francs suisses par personne.